



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOBILISONS-NOUS POUR PRENDRE EN COMPTE ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ EN RÉNOVATION

Sandrine BOULIGAND – DREAL Pays de la Loire
sandrine.bouligand@developpement-durable.gouv.fr



Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – DREAL des Pays de la Loire

- Échelon régional du Ministère de la Transition Écologique (MTE)
- Direction sous l'autorité du préfet de région
- Les services de la DREAL :
 - Service connaissance des territoires et évaluation (études, évaluation environnementale, démarches partenariales de développement durable...)
 - Service intermodalité, aménagement et logement (transports, aménagement et construction, logement, politiques territoriales de l'habitat, projets de rénovation urbaine,...)
 - Service des ressources naturelles et paysages (Connaissance, protection, gestion et valorisation de l'ensemble du patrimoine naturel et culturel, de l'eau et de la biodiversité)
 - Service des risques naturels et technologiques (renforcer le pilotage régional de la prévention des risques...)
 - Service des transports routiers et véhicules (homologation des véhicules ...)

Les espèces protégées et la rénovation énergétique

Lors de la rénovation de bâtiments, on découvre parfois la présence d'espèces à enjeux



Espèces protégées au titre du L.411-1 du code de l'environnement

Les espèces protégées et la rénovation énergétique

Espèces protégées : espèces qui présentent un intérêt scientifique, un rôle essentiel dans l'écosystème ou pour nécessité de préservation du patrimoine naturel

Les arrêtés ministériels (faune et flore) interdisent, en règle générale :

- l'**atteinte aux spécimens**
- la **perturbation intentionnelle** des animaux dans le milieu naturel
- la **dégradation, l'altération, la destruction des habitats**
- la détention/ le transport/naturalisation...



Protection stricte des espèces

Les espèces protégées et la rénovation énergétique

Travaux de rénovation possibles en cas de présence d'espèces protégées ?

=> Oui mais avec :

- **Évitement des impacts**

Absence totale d'impacts directs ou indirects sur les individus de la population ciblée et sur les habitats permettant l'accomplissement de l'ensemble du cycle de vie

Évitement lors du choix d'opportunité : faire ou de ne pas faire le projet

Évitement géographique : faire ailleurs

Évitement technique : faire autrement



Les espèces protégées et la rénovation énergétique

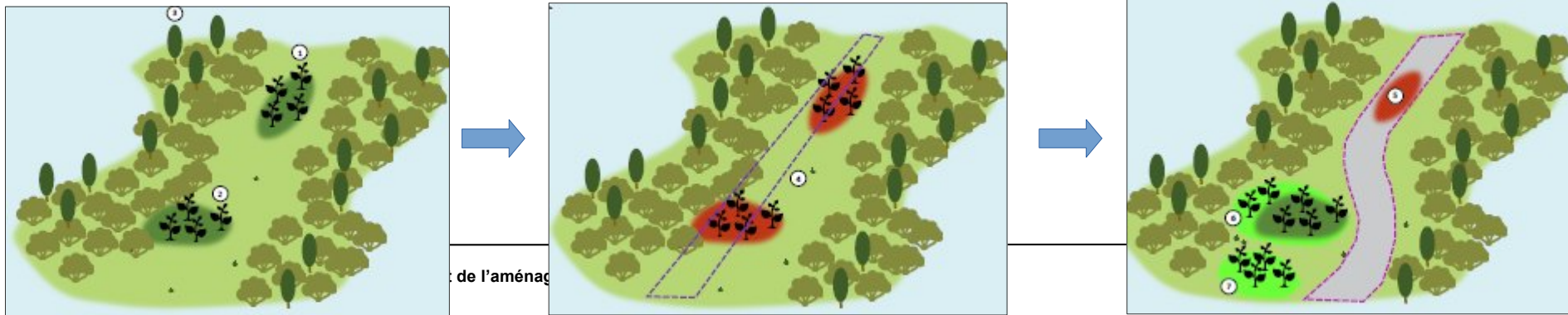
Travaux de rénovation possibles en cas de présence d'espèces protégées ?

=> Oui mais :

- **Évitement des impacts**
- **Réduction des impacts**

Réduire autant que possible la durée, l'intensité et / ou l'étendue des impacts

- Mesures en phase chantier
- Mesures en phase d'exploitation



Les espèces protégées et la rénovation énergétique

Et s'il reste des impacts sur les espèces protégées après l'évitement et la réduction ?

Le code de l'environnement laisse la possibilité de **déroger à la protection stricte des espèces** sous 3 conditions :

- qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante
- que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées
- que le projet réponde à un des critères suivants : dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, pour la protection de la faune et de la flore...

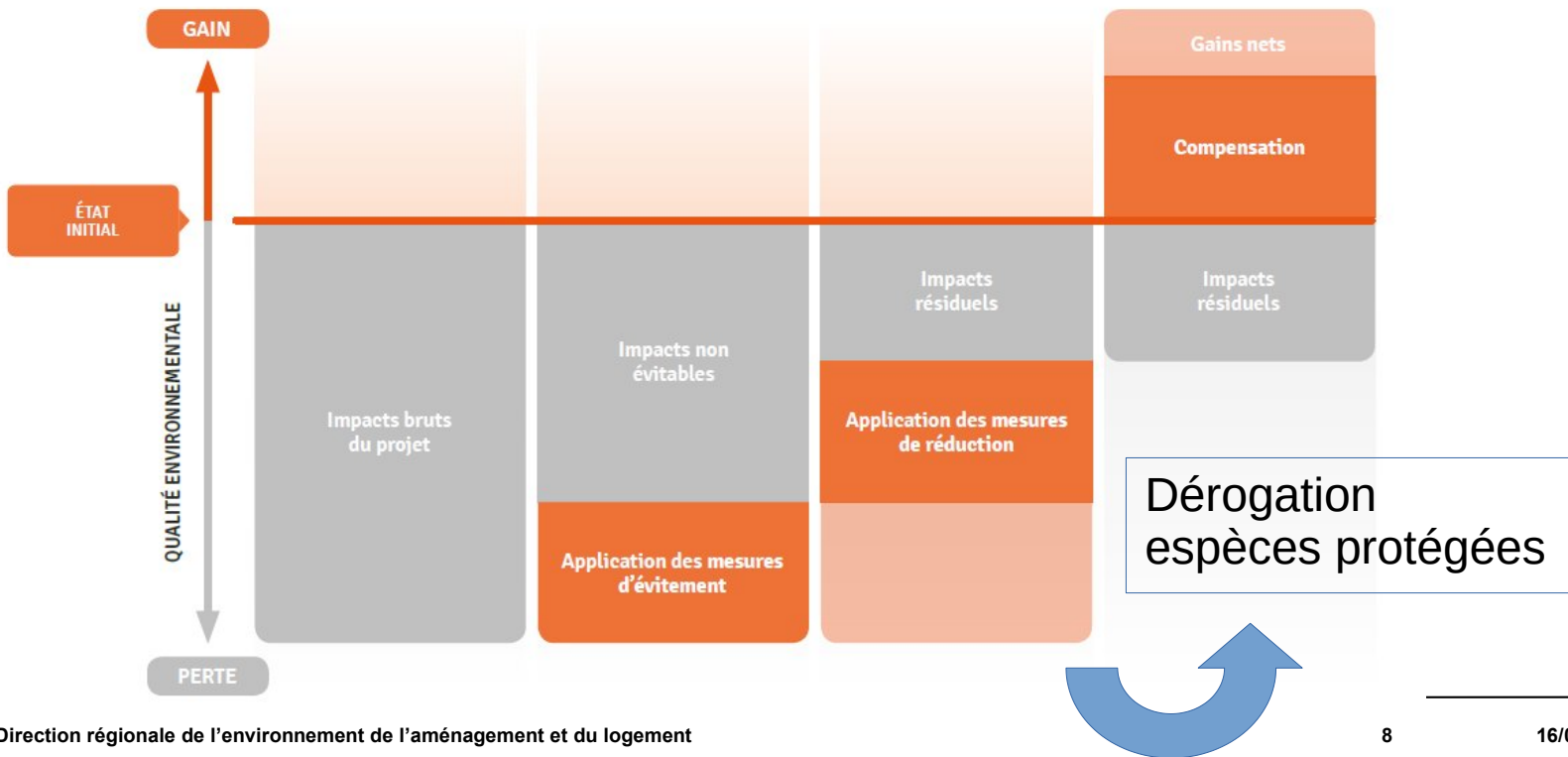
Si les 3 conditions sont remplies, une **dérogation « espèces protégées » est possible**



compensation des impacts est nécessaire

Les espèces protégées et la rénovation énergétique

La séquence ERC (Évitement – Réduction - Compensation)



Focus sur les chauves-souris (chiroptères)

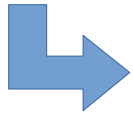


Plan national d'actions chiroptères



Qu'est-ce que c'est un PNA?

Outil stratégique opérationnel qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.



Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Axes de travail définissent les actions d'un plan :

- organiser un suivi des espèces concernées
- mettre en œuvre des actions favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats
- informer les acteurs concernés et le public
- faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques

Plan national d'actions chiroptères



Comment s'organise un PNA?

Au niveau national

Coordination nationale par une DREAL



Opérateur qui assure l'animation du plan



Au niveau régional



Plan national d'actions chiroptères



PNA Chiroptères

- 19 espèces de chauves-souris considérées comme prioritaires
- 10 actions



En Pays de la Loire => marché public pour créer des outils de communication sur la thématique biodiversité et construction/rénovation de bâtiments